



**S.A.T**

**Syndicat Armagnac Ténarèze**  
**Services des Eaux et des Assainissements**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le - 2 AVR. 2026

ID : 032-253200240-20260317-2026\_176-BF

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Armagnac Ténarèze. Elle sera disponible sur le site internet du syndicat [sat32.fr](http://sat32.fr)

### Eléments de contexte

Le Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT) est un **syndicat mixte fermé à la carte** (article L.5212-16 du CGCT).

Chaque membre peut, dans la limite de son territoire, transférer au Syndicat Armagnac Ténarèze, tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

Son objectif est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement, tout en contenant le prix de ces services.

Il assure en effet la production, le traitement et la distribution de l'eau potable pour les communes de Beaumont, Bretagne-d'Armagnac, Castelnau-d'Auzan-Labarrère, Cazeneuve, Eauze, Fourcès, Gondrin, Lagraulet-du-Gers, Laressingle, Larroque-sur-l'Osse, Lauraët, Montréal, Mouchan, Réans, ainsi que l'assainissement collectif et non collectif (sauf pour les communes de Beaumont, Larresingle et Mouchan relevant de la Communauté de communes de la Ténarèze pour la gestion de l'assainissement non collectif et Réans relevant de la Communauté de communes du Grand Armagnac).

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, la Communauté de communes du Grand Armagnac adhère également pour les communes de Bascous, Courrensan, Lannepax, Noulens, Ramouzens et Séailles.

L'exploitation de ces services est gérée en **Régie**.

La **principale ressource** du syndicat est la **vente d'eau**.

Le syndicat fonctionne avec le budget principal, Eau potable, et deux budgets annexes, Assainissement collectif et Assainissement non collectif, conformément à la nomenclature comptable M49.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Service public d'eau potable dessert **6 836 abonnés**, comme au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une **population totale de 10 680 habitants** au 1<sup>er</sup> janvier 2026 contre 10 667 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (+13).

## Présentation des budgets primitifs 2026

Le budget primitif soumis au vote du Conseil syndical retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Le budget primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le 17 mars 2026 par le conseil syndical.

Le SAT compte 3 budgets qui peuvent être consultés sur site ou sur internet.

Les budgets ont été présentés avec la volonté et la nécessité :

- De maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement, afin de dégager des marges de manœuvre, et d'investissement, tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux abonnés,
- De n'inscrire que les subventions acquises
- De limiter le recours à l'emprunt afin de contenir la dette

### 1/BUDGETS CONSOLIDES

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES	6 022 791	2 487 895.08	8 510 686.08
RECETTES	6 022 791	2 487 895.08	8 510 686.08

### 2/BUDGET PRIMITIF DE L'EAU

Le budget de l'eau s'équilibre :

- ✓ en section de fonctionnement à 4 940 097 euros
- ✓ en section d'investissement à 1 579 342 euros

#### 2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services du syndicat.

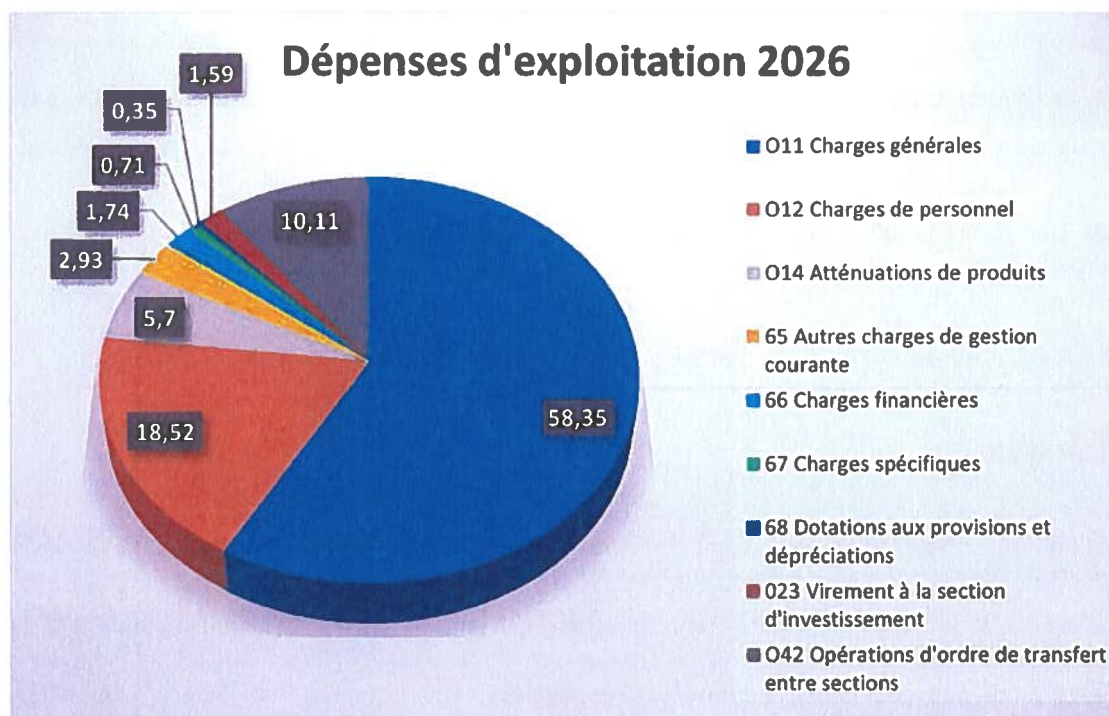
##### 2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 4 311 858 €.

Le montant du marché d'énergie électrique qui reste conséquent connaît cependant une inflexion en s'établissant à 442 121 € contre 477 751 €. Il est pris en compte et réparti à 75 % sur le budget de l'eau et à 25 % sur le budget de l'assainissement.

Les charges de personnel ont été augmentées de 5 % pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2026	
O11	Charges à caractère générale	2 093 852	2 882 622	58.35%
60	Achats	624 004	561 572	
61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	406 246	566 102	
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	980 409	1 585 254	
63	Impôts et taxes	88 193	169 694	
O12	Charges de personnel	872 776	915 208	18.52%
O14	Atténuations de produits	210 107	281 445	5.70%
65	Autres charges de gestion courante	133 359	144 329	2.93%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		3 310 094	4 223 604	
66	Charges financières	93 649	86 126	1.74%
67	Charges spécifiques	63 000	35 392	0.71%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	141 625	17 442	0.35%
O22	Dépenses imprévues	100 000		
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		3 708 368	4 362 566	
O23	Virement à la section d'investissement		78 000	1.59%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	603 490	499 531	10.11%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		603 490	577 531	
<b>TOTAL</b>		<b>4 311 858</b>	<b>4 940 097</b>	<b>100,00%</b>
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>				



**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services.

Il comprend l'eau, l'électricité (marché public), le téléphone, le carburant, les fournitures administratives, les frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les primes d'assurances, les prestations d'intervenants extérieurs (honoraires d'avocat et divers...), mais également la part reversée au budget de l'assainissement collectif sur les factures d'eau (article 6288).

Ce chapitre comprend à nouveau la redevance versée à l'Agence de l'eau sur l'article 63711 Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau à hauteur de 167 494€.

Il comprend également le reversement de la part assainissement collectif sur la vente d'eau potable au budget d'assainissement collectif pour un montant de 830 932€.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail et assurance du risque statutaire).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, 15 agents sont rémunérés sur le budget de l'eau, dont un à temps partiel à 60%.

Les charges de personnel représentent 18.52 % des dépenses totales contre 20.62 % en 2025.

**Chapitre 014** : L'atténuation de produits est essentiellement constituée par le reversement de la redevance de l'eau à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Après avoir diminué, les crédits inscrits à ce chapitre augmentent en 2026, du fait de l'impact de la prise en compte de la performance sur le calcul de la redevance.

**Chapitre 65** : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus du SAT et les ANV. Les crédits ouverts pour les indemnités des élus augmentent pour tenir compte d'une éventuelle augmentation du nombre de vices-présidents, suite aux élections. Par contre, le montant prévisionnel des ANV diminue sensiblement par rapport à 2025.

**Chapitre 66** : Ce chapitre comprend les intérêts de la dette pour 90 328€ et les intérêts courus non échus (ICNE) pour -4 200€.

**Chapitre 67** : Ce chapitre comprend les charges spécifiques comme les annulations de titre sur exercices antérieurs.

Ce montant baisse considérablement

**Chapitre 68** : Une provision de 17 442€ est constituée. Elle correspond à la différence entre les créances non recouvrées (270 099.29€) et la provision déjà constituée sur le compte 491 à hauteur de 252 557.37€.

Tous ces chapitres représentent les dépenses réelles d'exploitation du syndicat.

### Structure de la dette :

La dette demeure une **dette à taux fixes** Elle est actuellement composée de **6 emprunts** dont le dernier a été réalisé en 2025 auprès de l'Agence France Locale pour 221 000 €, à taux fixe 4.12% sur 40 ans.

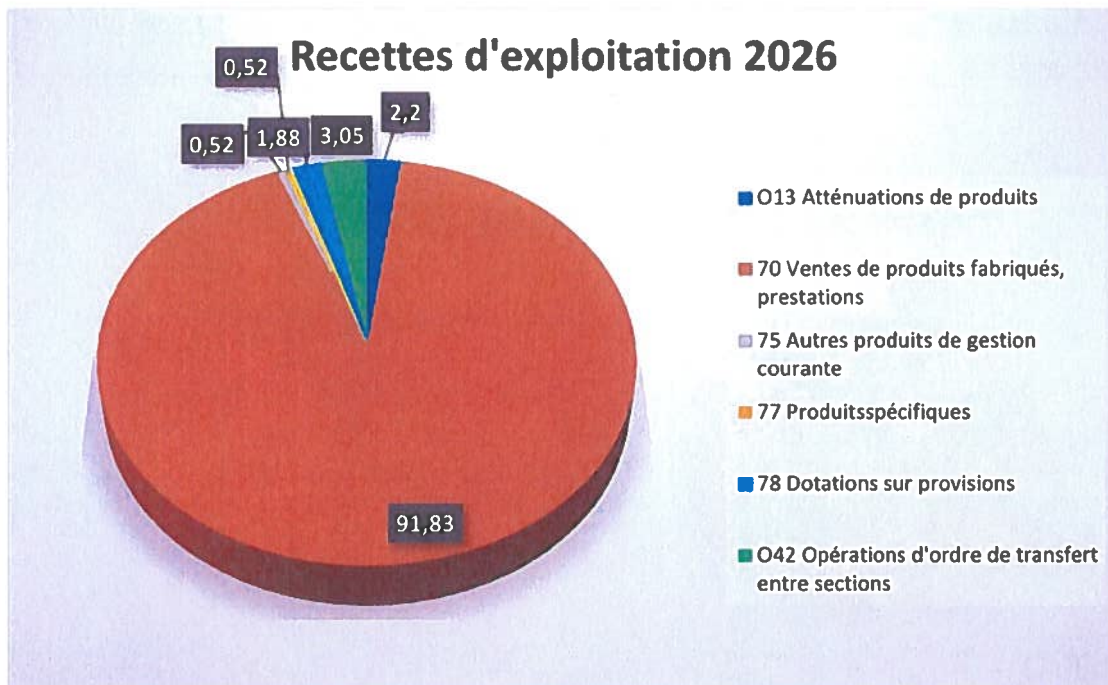
Le service de l'eau a bénéficié également d'une avance remboursable de 131 100€ de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avec un différé de remboursement à 3 ans.

Sans considération de nouveaux prêts, l'annuité 2026 est égale à :

- **Annuité 2026 : 492 123.39 €**  
**Capital : 401 795.70 € Intérêts : 90 327.69 € (hors ICNE)**

## 2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2026	
O13	Atténuations de charges	95 000.07	85 000.45	2.20%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	3 568 460	3 531 746	91.83%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	60 000	20 000	0.52%
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		3 723 460.67	3 636 746.45	
76	Produits financiers			
77	Produits spécifiques	80 000	20 000	0.52%
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations	100 567	72 409	1.88%
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		3 904 027.67	3 729 155.45	
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	121 442	117 577	3.05%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		121 442	117 577	
<b>TOTAL</b>		<b>4 025 469.67</b>	<b>3 846 732.45</b>	<b>100,00%</b>
<i>RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>		286 388.33	1 093 364.55	



**Chapitre 013** : Ce chapitre comptabilise la reprise des stocks pour 65 000.45 €, ainsi que les remboursements prévisionnels sur rémunérations et charges de personnel suite à arrêts de maladie et accidents de travail, et les remboursements de cotisations par le CIJAC.

**Chapitre 70** : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la vente de l'eau et les autres produits de service (locations de compteurs, locations diverses...).

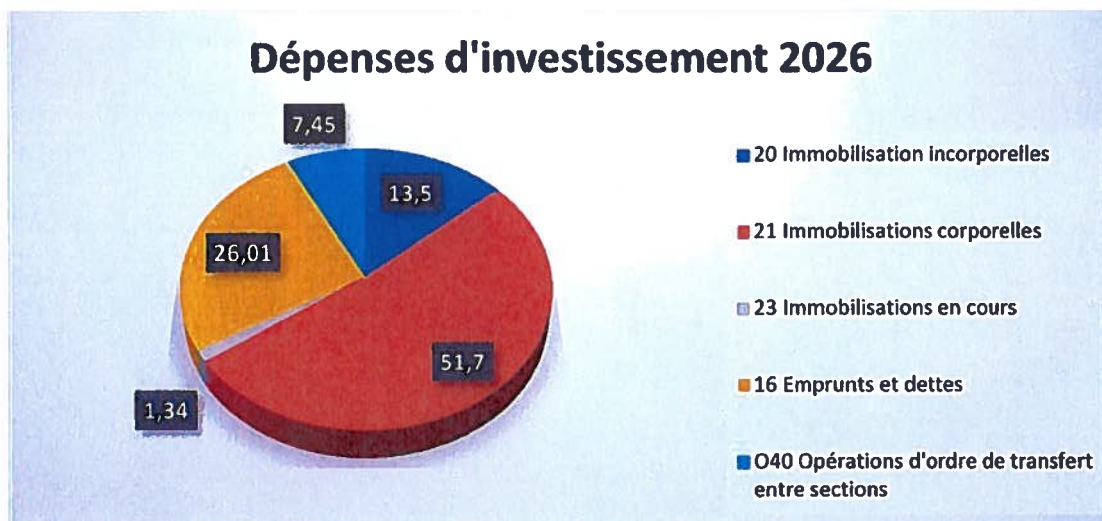
**Chapitre 75** : Il concerne les loyers des antennes de téléphonie.

**Chapitre 77** : Les produits spécifiques sont constitués des remboursements d'assurances.

## 2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2026	
20	Immobilisations corporelles	184 733.08	213 190.66	13.50%
21	Immobilisations corporelles	509 903.92	816 500	51.70%
23	Immobilisations en cours	655 500	21 184.34	1.34%
<i>Total des dépenses d'équipement</i>		1 350 137	1 050 875	
16	Emprunts et dettes assimilées	391 325	410 890	26.01%
26	Participations et créances rattachées	10 900		
O20	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses financières</i>		402 225	410 890	
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		1 752 362	1 461 765	
O40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	121 442	117 577	7.45%
O41	<i>Opérations patrimoniales</i>			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		121 442	117 577	
<b>TOTAL</b>		<b>1 873 804</b>	<b>1 579 342</b>	<b>100,00%</b>
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>				



Outre les restes à réaliser de 2025 qui s'élèvent à **134 374.34 €** comprenant essentiellement le schéma directeur de l'eau potable et la restructuration Nord-est, les investissements 2026 concernent les projets suivants :

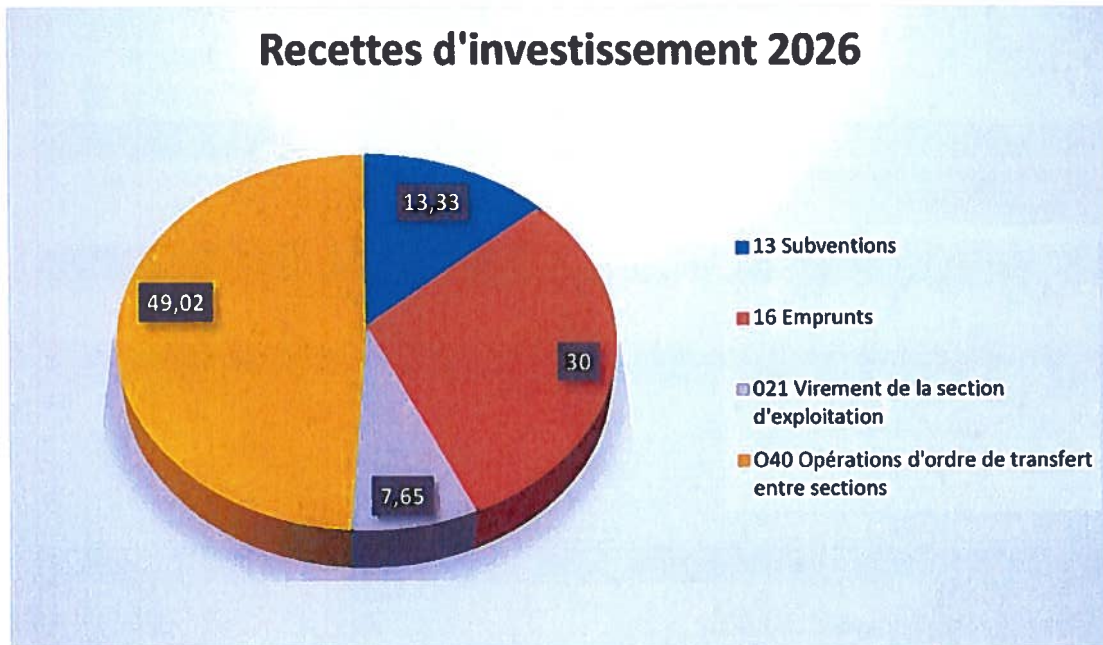
SAT 82300 EAU  
PROJETS D'INVESTISSEMENT 2026

COMPTE	Objet	Coût 2026	RAR 2025	Priorité
2031	<b>Frais d'études</b>			
	Etude de faisabilité réhabilitation station Laurio	15 000		1
	Etude Optimisation production Laurio	15 000		1
	Schéma directeur eau potable		113 190	1
	Maitrise d'Œuvre Réseau AEP	30 000		1
	Etude opportunité de rapprochement DEMU/SAT	28 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>88 000</b>	<b>113 190</b>	
2051	<b>Concessions et droits similaires</b>			
	Modernisation Portail Abonnés (Version 3 )	12 000,66		2
	<b>TOTAL</b>	<b>12 000,66</b>	-	
21351	<b>Agencements et aménagements de bâtiments d'exploitation</b>			
	Réhabilitation surpresseur Lagattare	50 000		1
	Réhabilitation reprise Mouchan	50 000		2
	Automatisation Bernède	50 000		1
	PPI SDAEP (Sécurisation)	300 000		1
	<b>TOTAL</b>	<b>450 000</b>	-	
21531	<b>Réseaux d'adduction d'eau</b>			
	Réfection réseau rue des Ardouens à Gondrin (160 ml)	100 000		1
	PPI SDAEP	200 000		1
	<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	-	
21561	<b>Achat matériel spécifique d'exploitation</b>			
	Matériel pour sites Eau potable	20 000		-
	Matériel Télérelève	10 000		-
	<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	-	
2183	<b>Matériel de bureau et d'informatique</b>			
	Mobilier	5 000		-
	<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	-	
217531	<b>Installation, matériel et outillage technique</b>			
	Pillonneuse	3 500		1
	Pompe de vidange bache	3 000		1
	Berce	10 000		1
	Télegestion sites AEP	15 000		1
	<b>TOTAL</b>	<b>31 500</b>	-	
21351	<b>Agencement bâtiments d'exploitation (Travaux en régie)</b>			
	Télegestion sites	10 000		-
	Réhabilitation armoire électrique Sites AEP	5 000		2
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	-	
21531	<b>Réseau d'adduction d'eau (travaux en régie)</b>			
	Travaux AEP Communes	15 000		-
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	-	
23	<b>Agencements et aménagements de bâtiments d'exploitation</b>			
	Alimentation Fourcès depuis Eau 47 (y c. Maitrise d'Œuvre)		12 738,74	1
	Vanne amont altimétrique FOURCES		4 132,57	1
	Maitrise d'Œuvre Lot 2		870	1
	Maitrise d'Œuvre Lot 1		3 443	1
			<b>21 184,34</b>	
		<b>946 500,66</b>	<b>134 374,34</b>	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2026</b>		<b>1 080 875,00</b>	

## 2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2025	
13	Subventions d'investissement	260 434.30	135 795.33	13.33%
16	Emprunts et dettes assimilées	351 452.41	305 766.53	30.00%
<i>Total des recettes d'équipement</i>		611 886.71	441 561.86	
<i>Total des recettes financières</i>				
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		611 886.71	441 561.86	
O21	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		78 000	7.65%
O40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	603 490	499 531	49.02%
O41	<i>Opérations patrimoniales</i>			
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		603 490	577 531	
<b>TOTAL</b>		<b>1 215 376.71</b>	<b>1 019 092.86</b>	<b>100,00%</b>
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		658 427.29	560 249.14	

## Recettes d'investissement 2026



Les subventions d'équipement sont essentiellement composées, des restes à réaliser pour 135 795.33€ correspondant aux subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation du Schéma Directeur de l'Eau et la DSIL.

L'emprunt est destiné à financer les premiers investissements du Plan Pluriannuel d'Investissement en lien avec le schéma directeur de l'eau potable.

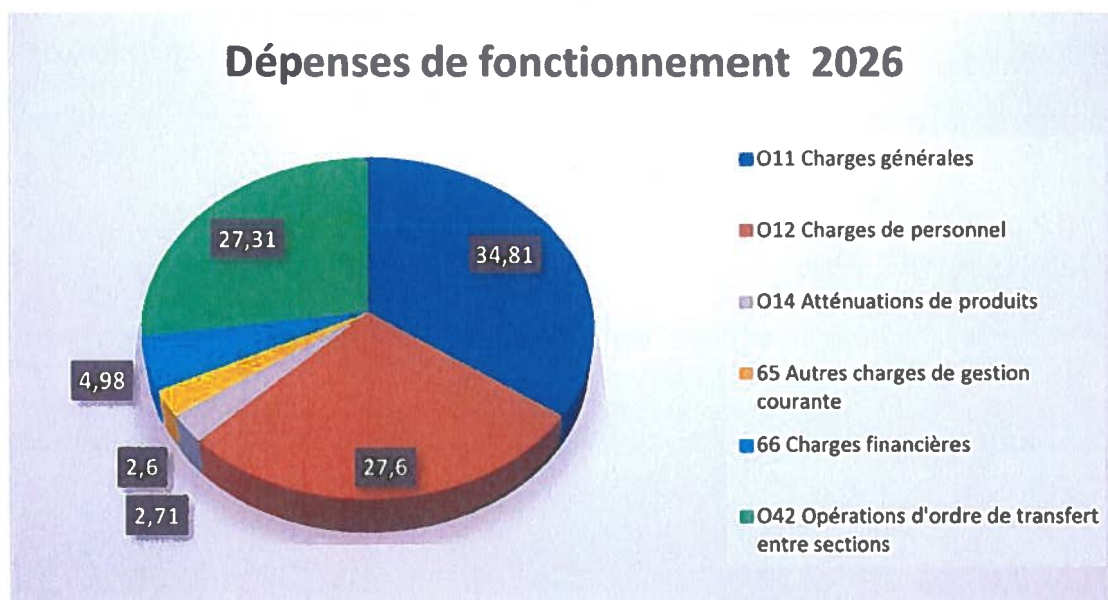
### 3/BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget d'assainissement collectif s'équilibre :

- ✓ en section de fonctionnement à 1 022 480 euros
- ✓ en section d'investissement à 907 092 euros.

#### 3.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2026	
O11	Charges à caractère générale	355 190	355 962	34.81%
60	Achats	150 317	143 240	
61	Services extérieurs (locations, entretien bâtiments...)	195 823	203 122	
62	Autres services extérieurs (affranchissements, télécom, reversement budg. Ass.coll.)	9 050	9 600	
63	Impôts et taxes			
O12	Charges de personnel	318 875	282 200	27.60%
O14	Atténuations de produits	55 950	27 624	2.70%
65	Autres charges de gestion courante	8 943	26 500	2.60%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		738 958	692 286	
66	Charges financières	59 113	50 963	4.98%
67	Charges spécifiques			
68	Dotations aux provisions et dépréciations	90		
O22	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		798 161	743 249	
O23	Virement à la section d'investissement	12 000		
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	308 277	279 231	27.31%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		320 277	279 231	
<b>TOTAL</b>		<b>1 118 438</b>	<b>1 022 480</b>	<b>100,00%</b>
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>				



Le budget de fonctionnement a été construit en lui affectant 25 % du marché de l'énergie au niveau des charges à caractère général.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) équivaut à 3 %.

Les chapitres du budget de l'assainissement collectif se comportent comme ceux du budget de l'eau.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 5 agents sont affectés au service de l'assainissement collectif, un agent ayant été transféré au service de l'eau. Ramenées au total des dépenses, les ressources humaines représentent 27.60%, et ramenées aux seules dépenses réelles, elles représentent 37.96%.

4 emprunts constituent la dette à taux fixes. Le dernier emprunt a été réalisé en 2022 auprès du Crédit Agricole à taux fixe de 1.4 % sur 15 ans.

Sans considération de nouveaux prêts, l'annuité 2026 sera la suivante :

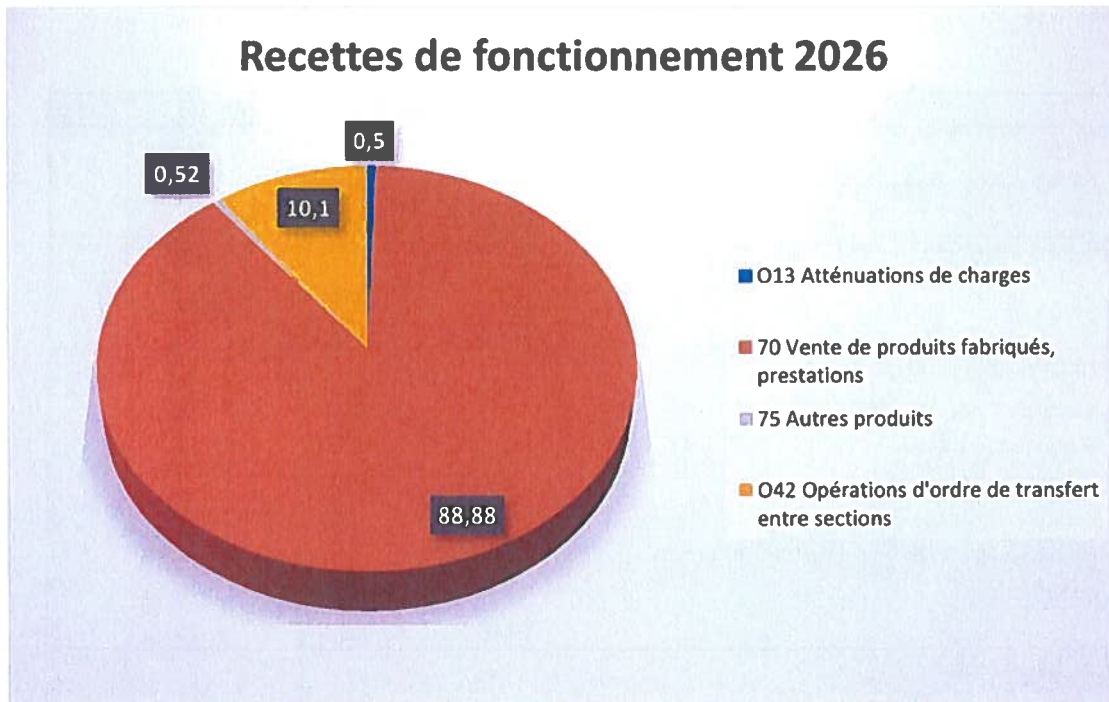
- Annuité 2025 : **318 582.07 €**  
*Capital : 264 652.05 € Intérêts : 53 930.02 € (hors ICNE)*

### 3.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2026	
O13	Atténuations de charges	5 000 .08	4 920.02	0.50%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	875 156	859 932	88.88%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante		5 000	0.52%
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		<b>880 156.08</b>	<b>869 852.02</b>	
76	Produits financiers			
77	Produits spécifiques			
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations	182		
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		<b>880 338.08</b>	<b>869 852.02</b>	
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	86 765	97 765	10.10%
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		<b>86 765</b>	<b>97 765</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>967 103.08</b>	<b>967 617.02</b>	100,00%
<i>RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>		<b>151 334.92</b>	<b>54 862.98</b>	

La mise en place par délibération 2024-087 du 7 février 2024 de la PFAC participera des recettes de fonctionnement du service d'assainissement.

## Recettes de fonctionnement 2026



Ce budget bénéficie d'un reversement par le budget de l'eau de 835 156 €, correspondant à une partie de la vente d'eau.

### 3.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2026	
20	Immobilisations incorporelles	200 000	200 000	23.82%
21	Immobilisations corporelles	250 055	277 286.94	33.02%
23	Immobilisations en cours			
<i>Total des dépenses d'équipement</i>		450 055	477 286.94	
16	Emprunts et dettes assimilées	256 604.01	264 653	31.52%
O20	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses financières</i>		256 604.01	264 653	
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>		706 659.01	741 939.94	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 765	97 765	11.64%
O41	Opérations patrimoniales			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		86 765	97 765	
<b>TOTAL</b>		<b>793 424.01</b>	<b>839 704.94</b>	<b>100,00%</b>
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		64 343.99	67 387.06	

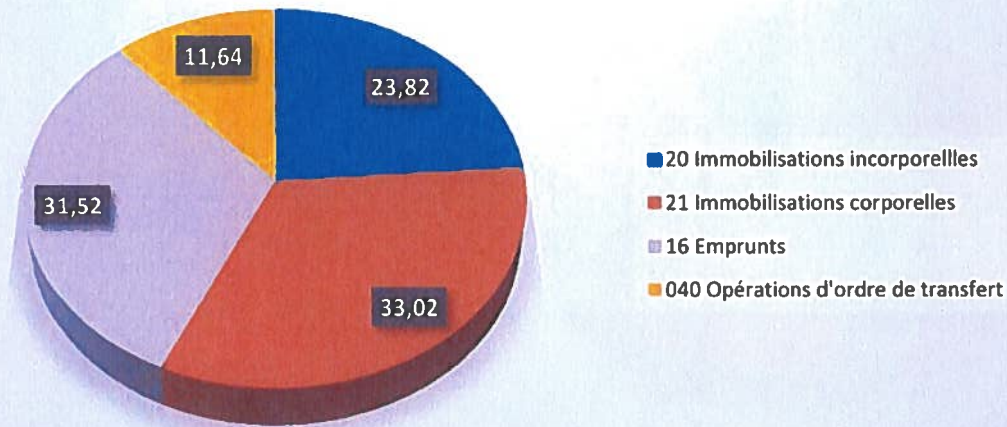
Les projets d'investissement du budget de l'assainissement collectif se présentent comme suit :

SAT 82301 ASSAINISSEMENT

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2026

COMPTE	Objet	Coût 2026	RAR 2025	Priorité
2031	Frais d'études			
	Schéma directeur d'assainissement	200 000		1
	<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	-	
21351	Agencements et aménagements de bâtiments d'exploitation	30 000		1
	<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	-	
21562	Achat matériel spécifique d'exploitation			
	Matériel pour sites Assainissement	10 000,44		-
	Surpresseur Air Broustet	12 000		1
	Remplacement pompe PR (x2)	10 000		1
	Poste chlorure ferrique, Steu Broustet	15 000	37 806,00	1
	Refection réseau rue de la fraternité (128 ml) - Gondrin			
	Autres matériels	5 000	4 480,50	-
	<b>TOTAL</b>	<b>52 000,44</b>	<b>42 286,50</b>	
21532	Réseau d'assainissement			1
	Refection réseau EU HLM Belle Marie - Eauze	20 000		1
	Refection réseau EU Rue des Ardouens (160 ml) - Gondrin	35 000		1
	Refection réseau EU Le Pelan (174 ml) - Eauze	45 000		2
	Refection réseau EU Place du village (55 ml) - Lagraulet	20 000		2
	<b>TOTAL</b>	<b>120 000</b>	-	
2182	Matériel de transport			
	Bennes de transport des boues (2)	18 000		1
	<b>TOTAL</b>	<b>18 000</b>	-	
21561	Installation, matériel et outillage technique			
	Télegestion sites AC	15 000		2
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	-	
21351	Agencements et aménagements bâtiments d'exploitation (Travaux en régie)			
	Réhabilitation armoire électrique PR compagnons	5 000		2
	Télegestion sites AC	15 000		2
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	-	
21532	Réseaux d'assainissement (Travaux en régie)			
	Réseau EU SAT	5 000		1
	<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	-	
		<b>460 000,44</b>	<b>42 286,50</b>	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2026</b>		<b>502 286,94</b>	

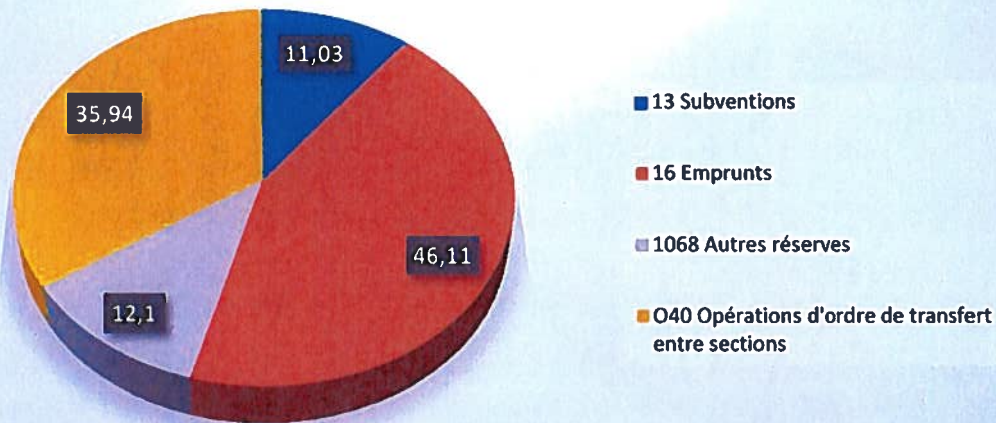
## Dépenses d'investissement 2026



### 3.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2026	
13	Subventions d'investissement	100 000	100 000	11.03%
16	Emprunts et dettes assimilées	373 147.01	418 187.44	46.11%
<i>Total des recettes d'équipement</i>		473 147.01	518 187.44	
1068	Autres réserves	64 343.99	109 673.56	12.10%
<i>Total des recettes financières</i>		64 343.99	109 673.56	
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		537 491	627 861	
021	Virement de la section d'exploitation	12 000		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	308 277	279 231	30.76%
041	Opérations patrimoniales			
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		320 277	279 231	
<b>TOTAL</b>		<b>815 321</b>	<b>907 092</b>	<b>100,00%</b>
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>				

## Recettes d'investissement 2026



L'emprunt de 418 187.44 € doit financer en priorité le schéma directeur d'assainissement et des réseaux d'assainissement.

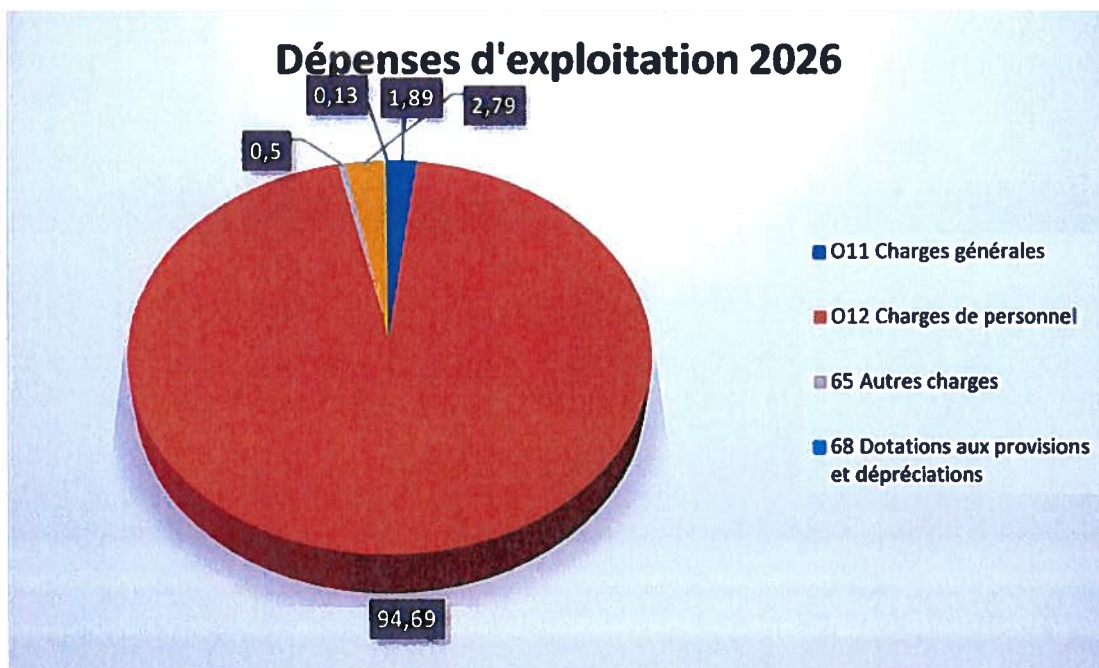
### 4/ BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget d'assainissement non collectif s'équilibre :

- ✓ en section de fonctionnement à 60 214 euros
- ✓ en section d'investissement à 1 461.08 euros.

#### 4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 4.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2026	
O11	Charges à caractère générale	9 244 .62	1000.10	1.89%
O12	Charges de personnel	48 670	49 593	94.69%
O14	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	77	245	0.50.%
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		57 991.62	50 838.10	
66	Charges financières			
67	Charges spécifiques			
68	Dotations aux provisions et dépréciations	138	70	0.13%
O22	Dépenses imprévues			
<i>Total des dépenses réelles d'exploitation</i>		58 129.62	50 908.10	
O23	<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 461.08	1 461.08	2.79%
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>				
<b>TOTAL</b>		<b>59 590.70</b>	<b>52 369.18</b>	<b>100,00%</b>
<i>D002 Déficit d'exploitation reporté N-1</i>		2 870.30	7 844.82	

Les dépenses de fonctionnement de ce budget sont essentiellement constituées par le salaire d'un agent affecté au SPANC.

Les charges à caractère générale représentent une participation aux frais de télécommunication, d'affranchissement, de nettoyage des locaux, à laquelle s'ajoutent les frais de carburant.

#### 4.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2025	BP 2026	
O13	Atténuations de charges	384	384	0,64%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	62 000	59 585	98.96%
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		62 384	59 969	
76	Produits financiers			
77	Produits spécifiques			
78	Dotations sur provisions et sur dépréciations	77	245	0.40%
<i>Total des recettes réelles d'exploitation</i>		62 461	60 214	
O42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
<i>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</i>		0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>62 461</b>	<b>60 214</b>	<b>100,00%</b>
<i>RD002 Excédent d'exploitation reporté N-1</i>				

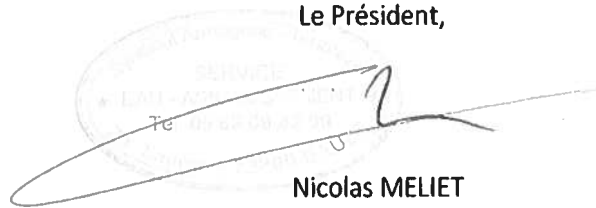
La vente de produits est constituée totalement par la réalisation des diagnostics et des contrôles qui seront réalisés en 2026.

#### 4.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement en 2025 s'équilibre à hauteur de **1 461.08 €**. Il n'est pas prévu d'investissement.

Fait à EAUZE, le 17 mars 2026.

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains some illegible text, possibly including the name of the organization and the date. The signature is a cursive-style name that appears to be 'Nicolas MELIET'.

Nicolas MELIET